

Un « plan d'action » pour promouvoir la formation du citoyen

Mieux armer les enseignants pour mieux faire partager les valeurs de la République : tel est le principal enjeu du plan d'action de l'école aux lendemains des attentats à Paris et Montrouge (Hauts-de-Seine). Présenté d'abord lors des vœux du chef de l'Etat au monde de l'éducation le 21 janvier, puis détaillé par sa ministre de l'éducation nationale le lendemain, ce plan, présenté ni plus ni moins comme « l'acte II de la refondation de l'école », rassemble 11 mesures consensuelles, prudentes, dont beaucoup visent à réamorcer des dispositifs existants. Son coût : 71 millions d'euros pour 2015, 250 millions pour les trois prochaines années. Les mesures les plus fortes concernent la formation des enseignants. Najat Vallaud-Belkacem souhaite que les candidats aux concours de recrutement soient systématiquement évalués sur « leur capacité à expliquer et faire partager les valeurs de la République ». Ils y seront préparés durant leur master : la ministre invite les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et

Les 11 mesures annoncées par M^{me} Najat Vallaud-Belkacem mettent l'accent sur les valeurs républicaines dans la formation des enseignants et la vie des établissements scolaires. Mais beaucoup visent à réamorcer des dispositifs déjà existants.

de l'éducation) à faire « une place prioritaire dans le tronc commun [de formation] aux apprentissages fondamentaux sur la laïcité, l'animation de débats, les usages des médias... » Actuellement, dans le cursus de formation, l'enseignement des valeurs républicaines est souvent noyé dans un ensemble plus vaste sur l'exercice du métier, englobant la lutte contre les discriminations, la prévention des violences, l'orientation des élèves, etc. Aux concours, si les candidats peuvent déjà être interrogés, à l'oral, sur les valeurs de la République et les façons de les transmettre, « tous les jurys n'y accordent pas autant d'importance », observe Jean-Louis Auduc, ancien directeur d'IUFM. S'agissant de la formation continue, M^{me} Vallaud-Belkacem a promis un « plan exceptionnel ». Avant la prochaine rentrée, 1 000 enseignants et autres personnels seront formés sur la laïcité et le nouvel enseignement moral et civique. Des ressources pédagogiques et de nouveaux modules de formation sont également prévus. « Voilà très longtemps qu'on ne parlait plus de formation continue »,

apprécie Claude Lelièvre, historien de l'éducation. Pour le reste, « ce n'est pas la Révolution française », dit-il. Entre autres mesures, M^{me} Vallaud-Belkacem a évoqué un « parcours éducatif citoyen », de l'école au lycée, dont l'axe central sera le futur enseignement moral et civique. Dans ce parcours, il sera aussi question d'éducation aux médias et à l'information. Tous les établissements devront avoir un média auquel les élèves pourront participer. Tous devront également prévoir une instance représentative d'élèves : conseils d'enfants, de la vie collégienne et lycéenne. « Ce parcours sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire », a précisé la ministre. Côté rituels, la laïcité sera célébrée chaque 9 décembre. Et, pour que l'école soit « un sanctuaire de civilité », le règlement intérieur et la charte de la laïcité seront expliqués aux familles qui les signeront pour manifester leur adhésion. Le plan prévoit aussi une « réserve » de citoyens volontaires dans chaque académie pour intervenir dans les établissements, un état des lieux de la mixité sociale dans les collèges, une augmentation de 20 % des fonds sociaux ou encore une évaluation du niveau des élèves en CE2 en français... Face à ces mesures, la communauté éducative semble dubitative. « Aucune ne peut nous heurter, mais aucune n'est vraiment nouvelle, considère Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. Le nouveau souffle n'est pas pour demain. »

LE POINT AVEC ...

Jean-Pierre Obin *

« Ce qui a explosé depuis dix ans, c'est une sorte de séparatisme »

L'actualité a remis au premier plan le rapport que vous aviez coordonné en 2004 sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse » dans les établissements. A l'époque, ce n'est pas sans mal qu'il avait été publié...

En effet. A douze membres du groupe établissements et vie scolaire de l'Inspection générale, nous avons visité une soixantaine de collèges et de lycées où des dérives avaient été signalées. Nous avons été surpris par leur ampleur. Il s'agissait de contestations de l'enseignement – en français,

philosophie, histoire, sciences de la vie et de la Terre, éducation physique et sportive... –, et d'entorses aux règles de la vie

scolaire et de la laïcité. Le caractère relativement explosif de ce constat avait conduit le ministre de l'éducation d'alors, François Fillon, à différer sa publication, la rentrée scolaire 2004 étant celle de l'application de la « loi sur le voile » dans les établissements. Ce n'était donc « pas le moment ». En novembre, encore moins, car il y avait des otages français à Bagdad. Mais une fois ces derniers libérés, la publication n'était toujours pas à l'ordre du jour car la loi d'orientation de 2005 était en préparation. Notre rapport étant connu d'un grand nombre de personnes, des extraits commencèrent à circuler. Dans la presse, mais aussi sur des sites Internet, soit sionistes soit d'extrême droite, chacun publiant ses morceaux choisis. A la suite d'un vif débat interne, la Ligue de l'enseigne- ■■■

* Jean-Pierre Obin est inspecteur général honoraire de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Accueil et scolarisation des jeunes enfants : la France plutôt bien placée

Les « Chiffres-clés sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en France », publiés le 19 janvier par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), permettent une comparaison sur le plan international. Ces données concernent à la fois l'accueil des très jeunes enfants, de la naissance à 2 ans, et l'éducation pré-primaire, correspondant à la maternelle en France. Le taux d'accueil des très jeunes enfants jusqu'à 2 ans est en France un des plus élevés : 48 % en 2010, contre près de 33 % pour la moyenne de l'OCDE. Avec la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Islande et la Norvège, la France est l'un des pays où la scolarisation à l'âge de 3 et 4 ans est la plus élevée : 98 % des enfants de 3 ans et 100 % des enfants de 4 ans y sont scolarisés. Les dépenses publiques pour l'accueil et l'éducation des jeunes enfants représentent 1,24 % du PIB français en 2011, soit nettement au-dessus de la moyenne OCDE, de 0,8 %. La réglementation française fixe à sept le

nombre maximum d'enfants par adulte dans les crèches, ce qui équivaut à la moyenne de l'OCDE. En revanche, dans l'enseignement pré-primaire, on compte près de 22 enfants par enseignant en France, contre moins de 15 en moyenne dans les pays de l'OCDE. En France, les enseignants en poste dans les écoles maternelles ont un niveau de diplôme particulièrement élevé : ils sont les seuls avec ceux de trois autres pays de l'OCDE (le Royaume-Uni, l'Islande et l'Italie) à être recrutés après un master. Enfin, le salaire statutaire des enseignants dans le pré-primaire est inférieur de 9 % à 10 % à la moyenne de l'OCDE. Toutefois, la France compte 36 semaines d'enseignement, contre 40 en moyenne dans les pays de l'OCDE.

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

Majorité au CSE contre la nouvelle série hôtellerie-restauration

Une majorité d'organisations membres du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a voté le 15 janvier en faveur du retrait du texte réformant la série technologique hôtellerie-res-

tauration. La FSU, FO, le Snalc et la CGT s'opposent à ce texte, tandis que le SE-UNSA est sur une ligne d'abstention et le SGEN-CFDT est pour. Le CSE étant un organisme consultatif, la balle est dans le camp du ministère de l'éducation. Ce projet, qui rebaptise cette série « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration », est une conséquence de la réforme du lycée de 2009 créant dans toutes les filières une seconde dite « indifférenciée », destinée à préserver le plus large choix d'orientations en première. Les opposants mettent en avant que le projet « *diminue fortement* » la durée des stages en milieu professionnel en classe de seconde, malgré une augmentation des heures dédoublées consacrées aux travaux pratiques. Les deux fédérations de l'enseignement hôtelier, l'Association française des lycées d'hôtellerie et de tourisme (Aflyht), qui regroupe 250 établissements publics, et l'Association nationale des écoles privées d'hôtellerie et de tourisme (Anephot), qui représente 70 établissements sous contrat, soutiennent la réforme. Elles en attendent « *une meilleure formation des cadres* » et soulignent que, à la différence des deux bacs professionnels de cette branche, le bac technologique « *n'est pas un diplôme professionnalisant mais un sésame pour l'entrée dans l'enseignement supérieur* ».

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ ment décida alors de mettre l'intégralité du rapport en ligne sur son site. La semaine suivante, le ministère le publiait à son tour.

Avec quelles conséquences ?

Aucune conséquence n'a été tirée au niveau politique. Certes, il y a eu des initiatives partielles. L'inspection générale d'histoire, l'association des professeurs d'histoire-géographie, l'inspection générale des sciences de la vie et de la Terre ont pris des dispositions pour accompagner les enseignants. Quelques années plus tard, le ministère a développé des formations autour de l'enseignement des « questions sensibles », comme la reproduction humaine, les croisades, l'esclavage, etc. Mais il n'y a pas eu de prise en compte d'ensemble des questions soulevées par ce rapport qui tirait la sonnette d'alarme et disait à l'institution : attention, vous ne faites pas votre travail.

Votre rapport récusait toute généralisation ou dramatisation. Aujourd'hui, comment caractériseriez-vous la situation ?

N'étant plus en prise avec le terrain comme en 2004, j'ai néanmoins des « retours » du fait que j'anime régulièrement des formations pour les chefs d'établissement et les conseillers principaux d'éducation. Certaines dérives n'ont pas donné lieu à l'explosion que l'on pouvait redouter. Dans beaucoup de disciplines, les enseignants sont mieux armés face aux contestations de leur enseignement. Ce qui, en revanche, a explosé, c'est une sorte de

séparatisme d'un bon nombre d'élèves de culture musulmane – quelles que soient leurs croyances personnelles effectives – par rapport à leur appartenance à la nation française. La logique du « nous » et « eux » s'est considérablement développée depuis dix ans. La place prise par Internet dans la vie des jeunes a profondément changé la donne. La croyance de beaucoup d'entre eux dans la véracité des folies qu'ils trouvent sur la Toile les entraîne dans une grande confusion, qui met en cause tout le travail des enseignants sur l'approche rationnelle de la vérité.

Que faire, sans précipitation ? Ce que vous proposiez en 2004 relève du long terme...

Nous en sommes toujours là, dans un paysage où les choses se sont aggravées. Bien sûr, il faut prendre des mesures d'urgence, je fais confiance au ministère pour cela. Mais sur le fond, il faut vraiment affirmer le rôle d'éducateur des enseignants. Cela veut dire réformer les concours, la formation initiale, et développer la formation continue afin de leur donner les compétences nécessaires pour faire face aux comportements de leurs élèves. Certains font des choses remarquables, on l'a bien vu ces derniers jours. D'autres n'y parviennent pas car on ne les a pas formés pour cela. Et ceux qui savent n'ont pas acquis ces compétences par l'éducation nationale, mais par eux-mêmes. On doit massivement proposer des stages aux enseignants, et pas seulement par des vidéos qu'on regarde à distance, mais pour travailler sur des études de cas.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

L'OCDE approuve les réformes françaises

Dans son rapport « Perspectives des politiques de l'éducation 2015, les réformes en marche », publié le 19 janvier, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) croise les données dont elle dispose sur 34 pays. La note concernant la France rappelle notamment que ses performances sont proches de la moyenne des pays de l'OCDE dans presque tous les domaines, malgré un léger recul en mathématiques enregistré dans l'enquête PISA 2012 et une plus grande influence du milieu socio-économique sur ses résultats. Quant aux réformes, le rapport, dans des termes très généraux, semble les approuver en bloc, sans distinguer entre l'avant et l'après-François Hollande. Ainsi, les créations en éducation prioritaire des réseaux de réussite scolaire en 2006, du programme Eclair en 2009 et des réseaux d'éducation prioritaire en 2014 sont présentées positivement. Il en va de même des réformes du lycée en 2009 et, en 2013, des nouveaux rythmes scolaires, de la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et des Communautés d'universités et établissements (ComUE). A noter que, sur un plan international et au chapitre des « mécanismes de gouvernance », l'OCDE prône le « dialogue social » et relève que « *des syndicats d'enseignants forts sont une composante essentielle d'un système éducatif performant* ».

Le ministère encourage la signature de contrats tripartites

Depuis plus d'un an, la loi permet aux collectivités territoriales d'être associées, si elles le souhaitent, au contrat d'objectifs qui lie un établissement scolaire avec son autorité académique. Afin que cette disposition – prévue dans la loi de 2013 et dans un décret d'application de la même année –, soit mise en œuvre sur le terrain, le ministère de l'éducation nationale a publié, le 15 janvier, une circulaire qui encourage la négociation de ce nouveau type de contrat, dit « tripartite », cela « au plus tard à la rentrée scolaire 2015 ». Jusqu'alors, les établissements étaient liés à l'académie par un contrat d'objectifs, et à la collectivité (le département pour les collèges, la région pour les lycées) par une convention. La création d'un contrat tripartite vise à associer davantage les collectivités territoriales – qui financent 25 % de la dépense d'éducation en France – à la politique pédagogique et éducative des établissements (par exemple, dans le domaine du numérique, des ressources documentaires ou des projets artistiques et sportifs). Ce contrat n'est toutefois pas un « outil de pilotage exclusif », précise la circulaire ; il ne se substitue pas à la convention bilatérale entre le chef d'établissement et la collectivité. La circulaire rappelle que ce contrat définit des « objectifs communs », qui tiennent compte à la fois des « orientations nationales et académiques » et des spécificités locales, ainsi que des « indicateurs » pour mesurer leur réalisation. En revanche, il n'est pas tenu de préciser les moyens prévus à ces fins. D'autres éléments sont précisés dans la circulaire, comme la durée du contrat tripartite (quatre ans) et la démarche à suivre.

LES PUBLICATIONS

La recherche en éducation en quête de sa « scientificité »

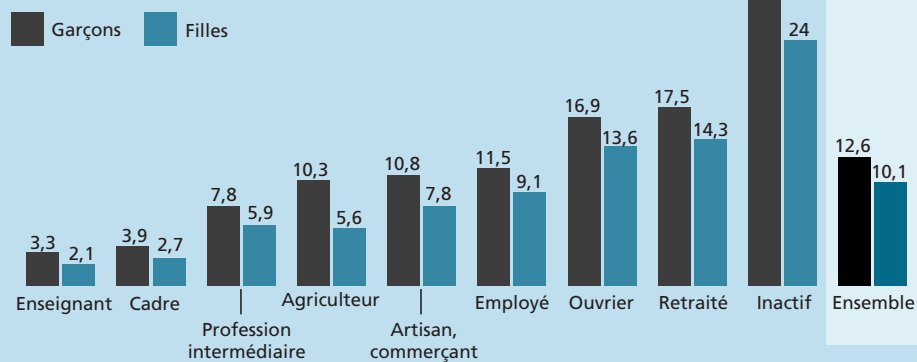
L'étude des faits éducatifs a débouché sur ce qu'on appelle « recherche en éducation », catégorie caractérisée par une grande diversité des approches. En France, un champ universitaire spécifique a été délimité avec la création en 1967 par Gaston Mialaret de la 70^e section du Conseil national des universités, celle des « sciences de l'éducation » qui ne sont donc pas, comme on le croit souvent, issues de Mai 1968. Cette section regroupe aujourd'hui environ 700 chercheurs, mais d'autres, qui relèvent aussi de la recherche en éducation, sont affiliés à d'autres disciplines. Ils sont sociologues, psychologues, philosophes, économistes... avec l'éducation comme domaine privilégié. Cette pluralité – qui se retrouve sur un plan international derrière le vocable *educational research* – détermine un paysage complexe dans lequel observateurs et acteurs du système éducatif ont du mal à se repérer. Cette difficulté est aggravée du fait que toutes les recherches en éducation, en plus de leurs débats internes, sont confrontées à des critiques parfois très virulentes, leur déniaient toute validité scientifique. Certains décideurs politiques reliaient sans circonspection ce type d'accusations. D'autres, avides d'identifier « ce qui marche », s'appuient sur un courant international très en vogue, dénommé *evidence-based research* ou recherche fondée sur la preuve. Mais ce courant est lui-même contesté dans sa prétention à la fiabilité... A qui veut en savoir plus, ce dossier, qui fait suite à un précédent sur le même thème en janvier 2014, offre une visite guidée.

■ Production et valorisation des savoirs scientifiques sur l'éducation, Dossier de veille de l'IFÉ, n° 88 décembre 2014, accessible en ligne.

LES CHIFFRES

L'origine sociale, principal déterminant du retard à l'entrée en 6^e

PROPORTION D'ÉLÈVES EN RETARD À L'ENTRÉE EN SIXIÈME À LA RENTRÉE 2013, SELON L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE, EN %



*France métropolitaine + DOM, public + privé

Source : MENSUR-DEPP

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Sénat s'oppose au transfert des collèges aux régions

Les sénateurs ont voté, le 19 janvier, en faveur du maintien de la compétence des départements sur les collèges, lors de l'examen, en première lecture, du projet de loi relatif à la « nouvelle organisation territoriale de la République ». Dans sa version initiale, proposée par le gouvernement au printemps 2014, ce texte prévoyait, dans son article 12, un transfert de la gestion des collèges – actuellement à la charge des conseils généraux – aux régions (voir *La Lettre* n° 814). Mais la grande majorité des sénateurs s'y est opposée, et le gouvernement y a finalement renoncé. Entre autres arguments, Catherine Morin-Desailly (UDI, Seine-Maritime), présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a mis en avant la ■■■

BRÈVES

Numérique. Le ministère de l'éducation nationale a lancé le 20 janvier la « grande concertation nationale sur le numérique pour l'éducation » qui doit durer jusqu'au 9 mars. Les acteurs de la communauté éducative, les collectivités territoriales, les associations ou entreprises partenaires sont invités à y contribuer en formulant des propositions. Un site (www.ecolenumerique.education.gouv.fr) propose des réflexions, des rapports et des enquêtes ainsi que des exemples d'usages pédagogiques et d'initiatives innovantes. Un questionnaire en ligne et un « espace forum » sont également disponibles. Dans chaque académie, des événements et rencontres doivent être organisés d'ici au 9 mars et une « conférence nationale sur le numérique à l'école » est prévue en avril pour clore cette concertation.

Bacheliers « méritants ». Seulement 223 bacheliers « méritants » ont pu bénéficier en 2014 du dispositif prévu par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur pour renforcer l'égalité des chances. La loi prévoit que les 10 % de lycéens ayant eu les meilleurs résultats au baccalauréat doivent pouvoir accéder à des filières dites sélectives (BTS, DUT, classes prépas) même si elles leur ont été préalablement refusées par le biais de la procédure Admission post-bac (APB). Le chiffre figure dans la note de présentation du projet de décret reconduisant le dispositif, présenté au Cneser le 20 janvier. Selon le bilan 2014 de cette disposition, 5907 bacheliers y étaient potentiellement éligibles en 2014-2015 : un peu plus de 1000 ont reçu une proposition. Pour expliquer l'écart entre les 5907 éligibles et les 223 bénéficiaires, le ministère met en avant le fait que « la moitié s'étaient déjà inscrits dans des filières sélectives, une autre partie avaient fait un autre choix d'études, hors filières sélectives ».



L'AGENDA

■ **Du 28 au 30 janvier** : « Construire des sociétés pacifiques et durables – Planifier l'après-2015 », second forum de l'Unesco sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, à Paris, au siège de l'organisation.

■ **Le 29 janvier** : « Pour en finir avec la fabrique des garçons dans l'école, les loisirs et l'espace public », colloque organisé par Profession Banlieue, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).
Rens. : www.professionbanlieue.org

■ **Le 30 janvier** : « Qui (dé)fait le genre en éducation ? », journée d'étude organisée par le laboratoire GenERE de l'ENS de Lyon, à Lyon.
Rens. : <http://labogener.fr>

■ **Le 31 janvier** : « Pour que la maternelle fasse école », rencontres organisées par le Groupe français d'éducation nationale (GFEN), à Paris.
Rens. : www.gfen.asso.fr

■ **Le 4 février** : « Evaluer en EPS, entre performance et bienveillance », séminaire d'étude organisé par le syndicat SNEP-FSU, à Paris.
Rens. : www.snepsfu.net

■ **Les 5 et 6 février** : « Apprentissages tout au long de la vie pour tous : une volonté partagée, un défi à relever », 4^e Forum mondial du Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie (CMA), à l'Unesco, à Paris.
Rens. : www.uil.unesco.org

www.lalettrededuction.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine : Abonnements,
changements d'adresse, relations clientèle : 32 89
(de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min),
Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel : abo@lemonde.fr

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence
139, rue Rateau, Parc des Damiens, 93120 La Courneuve.
Commission paritaire des journaux et publications :
n° 1116 I 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr

Responsable éditorial : **Grégoire Allix**.
Rédaction : **Luc Cédelle**,
avec le pôle éducation du Monde.
Réalisation : **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.

L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ nécessaire « gestion de proximité » des collèges. De plus, selon elle, le transfert des collèges aux régions, qui ont la charge des lycées, « affaiblirait le lien entre le collège et le primaire que nous avons voulu renforcer dans la loi sur l'école » de 2013. « Le gouvernement a souhaité transférer la compétence collège aux régions dans un souci de rationalisation et d'économies de fonctionnement sur la gestion des personnels TOS » [techniciens et ouvriers de service], a rappelé André Vallini, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la décentralisation. « Je sais que cela pose problème à certains d'entre vous, au vu de la nécessaire présence des élus dans les conseils d'administration », a-t-il ajouté, avant de retirer son amendement, qui visait à confier les collèges aux régions. Les discussions devraient se poursuivre à l'Assemblée nationale.

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

63 millions d'adolescents ne sont pas scolarisés

Environ 63 millions d'adolescents âgés de 12 à 15 ans sont privés de leur droit à l'éducation, selon un rapport commun de l'institut de statistique de l'Unesco et de l'Unicef, publié le 19 janvier. « Dans le monde, indique ce rapport, un adolescent sur cinq n'est pas scolarisé contre un enfant sur onze en âge de fréquenter l'école primaire. Les adolescents risquent donc deux fois plus que leurs camarades plus jeunes de ne pas être scolarisés. » Le rapport montre aussi qu'à mesure que les enfants grandissent ils sont exposés au risque de ne jamais commencer l'école ou d'abandonner les études. Pour contrer ce phénomène, « les stratégies habituelles s'appuyant sur un plus grand nombre d'enseignants, de salles de classe et de manuels scolaires ne sont pas suffisantes », estime Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco. Celle-ci appelle des « opérations plus ciblées pour aider les familles déplacées par les conflits, les filles forcées de rester

chez elles, les enfants handicapés et les millions d'autres obligés de travailler ». Elle souligne que « ces politiques ont un prix » et que « ce rapport sert de rappel à l'ordre afin de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir à chaque enfant, une fois pour toutes, une éducation de base ». Au total, 121 millions d'enfants et d'adolescents n'ont jamais commencé l'école ou l'ont abandonnée, en dépit des promesses faites par la communauté internationale de parvenir à l'objectif de l'éducation pour tous d'ici 2015. Quasiment aucun progrès n'a été fait dans la réduction de ce chiffre depuis 2007. Selon le rapport, les enfants vivant dans des zones de conflits, les enfants qui travaillent et ceux qui sont victimes de discriminations sont les plus marginalisés. Si les tendances actuelles se poursuivent, 25 millions d'enfants – 15 millions de filles et 10 millions de garçons – « pourraient ne jamais mettre les pieds dans une salle de classe. »

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

■ 600 postes sont offerts au titre de l'année 2015 aux concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale. Personnels de 1^{re} classe : 40. Personnels de 2^e classe : 560 (arrêté, JO du 17 janvier).

■ Modalités de stage des maîtres de l'enseignement privé (arrêté, JO du 20 janvier).

■ Modalités de recrutement, de nomination, de classement, de titularisation et de formation initiale des enseignants relevant du ministère de l'agriculture (décret, JO du 20 janvier).

Parus au BO

■ Circulaire relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école (BO du 20 janvier).

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La Lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

**OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €**

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2015

140ELEBULDSLETR